



INFORMATION RAPIDE

N°2017-03

Bureau de vote

Les élections présidentielles auront lieu les **23 avril et 7 mai** prochains.

Le bureau de vote unique de Saint-Germain-le-Châtelet se situe dans la salle communale.

Il sera ouvert de 8h00 à 19h00.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'électeur.

A noter que nous avons procédé à une refonte des listes électorales ; chaque électeur recevra donc une nouvelle carte, qui devrait vous parvenir prochainement par voie postale.

Rappel des horaires pour le bruit

La période printanière nous incite à vous rappeler la réglementation : tout bruit pouvant occasionner une gêne pour le voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité, n'est autorisé qu'aux jours et horaires suivants :

- ✓ **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- ✓ **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
- ✓ **interdit les dimanches et jours fériés**

Il est rappelé que ces restrictions s'appliquent à toute nuisance sonore, qu'un appareil à moteur thermique ou électrique soit utilisé ou non. Elles ne sont en revanche pas destinées aux professionnels.

Passage de l'éclairage public en LED

La Commune a pour projet de passer l'éclairage public en LED dans le but de réduire sa consommation énergétique.

4 luminaires situés Rue Principale, à la sortie du village côté Errues, en seront équipés dès le 4 avril prochain afin de tester les changements apportés par rapport aux ampoules sodium (couleur orange).

Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques éventuelles.

Distribution de terreau et de copeaux de bois (paillage)

Comme chaque année, du terreau est mis à disposition des habitants du village. Par ailleurs, nous vous proposons également des copeaux de bois pour paillage, ceux-ci étant issus du broyage des végétaux du village.

Vous pourrez venir récupérer l'équivalent d'environ 3 brouettes
le vendredi 21 avril 2017 de 17h00 à 19h00 vers l'ancienne déchetterie
(tout au bout de la rue des Prés, face au Verger Martha).

Le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER

